

TARIF FORMATIONS 2025-2026

Définitions :

**Formation professionnelle continue :**

Si moins de 2 années d'arrêt d'études : profil FC  
Si plus de 2 années d'arrêt d'études : profil Reprise d'études  
Exonération CVEC

* Avec une inscription en formation continue sur une année antérieure ou formation initiale	Ni contrat, ni convention	CF Colonne A du tableau ci-dessous	Inscription en formation initiale reprise d'études	IAWEB
* En situation d'emploi sans congé de formation	Etablissement d'un contrat avec l'INSPE	CF Colonne B du tableau ci-dessous	Inscription en formation continue	Inscription DS
* Inscrits à France Travail				Inscription DS
* En situation d'emploi avec congé de formation				Inscription DS
* En situation d'emploi - Avec un conventionnement	Etablissement d'une convention	CF Colonne C du tableau ci-dessous		

**Formation initiale - Avec CVEC**

*CVEC obligatoire*

* Sans arrêt d'études de moins de 2 années	Ni contrat, ni convention	CF Colonne A du tableau ci-dessous
--	---------------------------	------------------------------------

FORMATIONS	A	B	C
	Formation professionnelle autres cas ou Formation initiale FINANCEMENT INDIVIDUEL	Formation professionnelle inscrit France travail ou en congé de formation avec FINANCEMENT INDIVIDUEL	Formation Professionnelle avec FINANCEMENT CONVENTIONNE
Licences - Sciences de l'Éducation et de la formation	178€ + frais de CVEC	200€ - Exonération CVEC	1500€ - Exonération CVEC
DU Prépa CRPE	500€ + frais de CVEC	1000€ - Exonération CVEC	1500€ - Exonération CVEC
DU Prépa CAPET/CAPLP	500€ + frais de CVEC	1000€ - Exonération CVEC	1500€ - Exonération CVEC
DU Prépa CPE	500€ + frais de CVEC	1000€ - Exonération CVEC	1500€ - Exonération CVEC
DU COOTOPIA		1070€ - Exonération CVEC	1670€ - Exonération CVEC
DU Formation de formateurs des personnels enseignants et éducatifs			Financement pris en charge par le Rectorat - Exonération de la CVEC
DU Médiation culturelle et éducation artistique MCEA		1000€ - Exonération CVEC	1500€ - Exonération CVEC
DU Passerelle vers M2 EPDIS (54 heures de mars à juin)		*400€ - Exonération CVEC *300€ - Exonération CVEC si ancien stagiaire CAFERUIS EPSS	*800€ - Exonération CVEC *600€ - Exonération CVEC si ancien stagiaire CAFERUIS EPSS
Masters Inspé M1-M2 - Mention 1, 2, EE et PIF	254€ + frais de CVEC	300€ - Exonération CVEC	1500€ par année universitaire - Exonération CVEC
	Redoublant : 254€ + frais de CVEC	Redoublant : 300€ - Exonération CVEC	Redoublant : 300€ - Exonération CVEC
Master Enseignement en établissement francophone à l'international (EEFI)	<i>*Convention Egypte convention en cours</i>		
	*Convention Egypte 2024 - 2750€ par étudiant M1 ou M2 - Exonération de la CVEC		
	*1500€ par étudiant M2 en 2020-2021 et 2021-2022 - Exonération de la CVEC		
Mention 4 - ACREDITE M1	254€ + frais de CVEC	2777€ - Exonération CVEC - (hors convention)	1500€ - Exonération CVEC - Convention CY/AUF
	Redoublant : 254€ + frais de CVEC	Redoublant : 300€ - Exonération CVEC	Redoublant : 300€ - Exonération CVEC
Mention 4 - ACREDITE M2	254€ + frais de CVEC	2777€ - Exonération CVEC - Financement individuel (hors convention)	1800€ - Exonération de la CVEC - Convention CY-AUF
	Redoublant : 254€ + frais de CVEC	Redoublant : 300€ - Exonération CVEC	Redoublant : 300€ - Exonération CVEC
Mention 4 - APRIBEP M1			Montant réservé par convention : 78-91-92-95 - Exonération de la CVEC
	Redoublant : 254€ + frais de CVEC	Redoublant : 300€ - Exonération CVEC	Ancien stagiaire CAPPEI Redoublant : 300€ - Exonération CVEC -
Mention 4 - APRIBEP M2		300€ - Exonération CVEC	1500€ - Exonération de la CVEC
	Redoublant : 254€ + frais de CVEC	Redoublant : 300€ - Exonération CVEC	Redoublant : 300€ - Exonération CVEC
Mention 4 - EPDIS M1			<i>Convention EPSS/CYU en cours</i>
Mention 4 - EPDIS M2		*1500€ - Exonération CVEC	*3200€ - Exonération CVEC
		*1000€ - Exonération CVEC - Si ancien stagiaire CAFERUIS EPSS	*2200€ - Exonération CVEC - Si ancien stagiaire CAFERUIS EPSS
		Redoublant : 300€ - Exonération CVEC	Redoublant : 300€ - Exonération CVEC
Mention 4 - FFE- REDEF M2 - Master exclusivement en 2 ans		600€ - Exonération CVEC (pour les 2 années)	3000€ - Exonération CVEC (pour les 2 années)
		Redoublant : 300€ - Exonération CVEC	Redoublant : 300€ - Exonération CVEC
Master Psychologie (hors MEEF)	254€ + frais de CVEC	300€ - Exonération CVEC	1500€ - Exonération CVEC
TOUTES MENTIONS - TOUS PARCOURS pour étudiants étrangers hors UE	Voir tarifs spécifiques : <a href="https://www.cyu.fr/formation/candidater-et-sinscrire/inscriptions/preparer-sa-rentree/les-droits-universitaires">https://www.cyu.fr/formation/candidater-et-sinscrire/inscriptions/preparer-sa-rentree/les-droits-universitaires</a>		
Certification PIX	Etudiant et personnel extérieurs CYU - formation en présence : 45€ - Exonération CVEC		
	Etudiant et personnel extérieurs CYU - formation à distance : 60€ - Exonération CVEC		
	Etudiant et personnel CYU - formation à distance : 0€ - Exonération CVEC		
CAPEFE - Inscription pour passage Certificat	50€ - Etudiant inscrit en MEEF parcours EEFE : - Exonération CVEC / Boursier : 0€ - Exonération CVEC		
CAPEFE	200€ - Exonération CVEC - Etudiant inscrit en MEEF INSPÉ Versailles (CY/JUEVE/UPN/UVSQ/UPSACLAY) (formation initiale ou continue)		
Préparation au certificat d'Aptitude à Participer à l'enseignement français à l'Étranger	700€ + frais de CVEC - Etudiant inscrit HORS Inspé	700€ - Exonération CVEC - Personnel en poste	1500€ - Exonération CVEC - Personnel en poste
		270€ (1) - non concerné par CVEC	270€ (1) - non concerné par CVEC
VAPP	(1) Les frais correspondent aux frais de dossier, ils sont indivisibles. Quel que soit le résultat prononcé, ils ne peuvent faire l'objet d'une demande de remboursement.		

\*Exonération des frais d'inscription et de la CVEC pour les personnels CYU

\*Exonération de la CVEC : Pour toutes les personnes en formation continue

Les candidats en Formation continue doivent fournir la convention, le contrat ou l'attestation de prise en charge financière de leur formation afin de finaliser leur inscription administrative. S'ils sont dans l'impossibilité de fournir ce document, ils devront s'acquitter des frais d'inscription et pourront effectuer une demande de remboursement lors de l'envoi de la pièce manquante.

Les étudiants boursiers doivent fournir la notification de bourse. Il est possible que la notification provisoire ne suffise pas lors de l'inscription. Dans ce cas, les étudiants devront s'acquitter du montant de la formation et pourront demander un remboursement en envoyant la décision définitive au bureau des bourses de Cy Paris Cergy université (site des chènes) Dans tous les cas la décision définitive de bourse est demandée.